

Action à réaliser	Décliner à l'échelle départementale l'appel à projets sur les 3 objectifs visés, en lien avec les services de l'État, les caisses d'allocations familiales (CAF) et les départements notamment. Le cadre de diffusion de l'appel à projets local et d'instruction des projets de réponse peut être le comité départemental des services aux familles (CDSF). Les projets retenus devront être communiqués à la DGCS.
Résultats attendus	- Faire émerger à l'échelle de chaque région, a minima, un projet sur chacun des objectifs ; - Veiller à l'équilibre de la couverture territoriale des projets (entre les départements au sein d'une région).
Echéances	- Déclinaison territoriale de l'appel à projets : janvier-février 2026 ; - Instruction des dossiers / programmation des projets : février-mars 2026 ; - Signature des conventions : avril 2026 ; - Consolidation nationale de la programmation : mai 2026.
Contact utile	Direction générale de la cohésion sociale Direction de projet du développement des politiques de soutien à la parentalité et des 1000 premiers jours de l'enfant Pierre STECKER Tél. : 06 12 72 04 13 Mél. : pierre.stecker@social.gouv.fr
Nombre de pages et annexes	7 pages + 5 annexes (23 pages) Annexe 1 : Éléments de bilan 2021-2024 de la politique des 1000 premiers jours de l'enfant Annexe 2 : Feuille de route 2025-2027 des 1000 premiers jours de l'enfant Annexe 3 : Référentiel national « Maisons des 1000 premiers jours » Annexe 4 : Outil pour l'instruction des projets Annexe 5 : Répartition régionale des crédits
Résumé	La présente instruction pose le cadre de la déclinaison territoriale de la politique publique des 1000 premiers jours de l'enfant, à partir d'une nouvelle feuille de route nationale. Cette déclinaison territoriale est proposée autour de 3 objectifs à partir desquels susciter des initiatives locales : - Accompagner les projets de « Maisons des 1000 premiers jours » sur l'ensemble du territoire ; - Protéger les enfants des risques d'exposition aux écrans et accompagner les parents dans leurs usages des écrans ; - Soutenir des initiatives favorisant la place des pères et/ou des co-parents dans le parcours des 1000 premiers jours de l'enfant. La mise en œuvre de cet appel à projets s'appuiera sur les agences régionales de santé, en lien avec les acteurs des CDSF.
Mention Outre-mer	Le texte s'applique aux 5 départements et régions d'Outre-mer, avec une exception concernant l'objectif 1 : les « Maisons des 1000 premiers jours » financées par les crédits de l'appel à manifestation d'intérêt de la DGCS en 2024 ne pourront bénéficier d'un financement par le présent appel à projets.